

N°2021-04/22B

Objet : ADHESION AU RESEAU ENTREPRENDRE OCCITANIE MEDITERRANEE.

L'an deux mille vingt et un, le 07 avril, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	10
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	10		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance : Nathalie PINEAU

Date de convocation : 30 mars 2021

Le Président expose à l'assemblée,

Le Réseau Entreprendre® est un réseau international de chefs d'entreprise créé en 1986 par un entrepreneur, André Mulliez alors PDG du Groupe Phildar.

Il regroupe plusieurs associations qui ont pour objet l'accompagnement par des chefs d'entreprise en activité de tous les entrepreneurs portant un projet créateur d'emplois, en création ou en reprise. Cet accompagnement est à la fois humain et financier.

Celui d'Occitanie Méditerranée a ainsi accompagné quelques hébergés de la pépinière d'entreprises Sud Roussillon.

Afin de soutenir l'action de cette association et continuer à bénéficier de l'expertise de ses membres, la Communauté de communes a décidé d'y adhérer.

La cotisation annuelle est de 800 euros.

APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

- ☞ **DECIDE** d'adhérer à l'association Réseau Entreprendre Occitanie Méditerranée ;
- ☞ **DIT QUE** la dépense correspondant au montant de la cotisation est inscrite au budget ;
- ☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20210407-2021-04-22B-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

Pour extrait conforme,

Le Président

